

Décompte pour le travail reproductif, domestique, parental et de proche aidante, non rémunéré

Décompte établi par:

Situation de vie - à remplir si souhaité

(nbre de personnes sous le même toit et types de relations;
nombre d'enfants à charge):

Les travaux que je ne fais pas ou que je fais pour autrui

Je paie quelqu'un pour effectuer les tâches suivantes, pour le nombre d'heures indiqué par semaine:
Une autre personne de la maisonnée effectue les tâches suivantes, pour le nombre d'heures par semaine:
Je suis employée par une/plusieurs personnes, heures par semaine, pour effectuer les tâches suivantes :

Semaine du _____ au _____ 2025

Activités déployées et nombre d'heures par jour	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche	total/heures	coût horaire	total /semaine
Travail domestique et familial par exemple: <i>S'occuper de l'alimentation, des repas et de la cuisine</i> <i>Tenir le ménage habituel et effectuer les nettoyages occasionnels</i> <i>Effectuer l'entretien et les réparations, bricoler</i> <i>Entretenir le linge de maison et les vêtements; gérer les stocks</i> <i>S'occuper des enfants</i>									43,05	
Travaux administratifs <i>Faire les comptes et les paiements, écrire/passé dans les services de l'administration/assurance (trajet compris)</i>									53,50	
Soins et assistance aux adultes									45,65	
Travail procréatif par exemple: <i>Entretenir le désir - conformer son apparence aux normes de genre</i> <i>Veiller à ne pas avoir d'enfants</i> <i>Avoir des enfants</i>										
Total en heures										0,00

Pour pouvoir additionner le temps, il faut l'indiquer de manière décimale: 6 minutes = 0,1.

L'idée de ce décompte n'est pas de demander un "salaire ménager", qui cimenterait les rôles, mais plutôt de mettre en évidence le temps consacré à ces activités, et le coût qu'il représenterait si on devait embaucher quelqu'un pour le faire.

Les coûts horaires s'alignent sur ceux utilisés par l'Office fédéral de la statistique (OFS) pour calculer la valeur du temps de travail non rémunéré, à l'exception de la prise en charge des responsabilités, qui n'entre pas (encore) dans cette statistique.

Le taux indiqué pour les tâches à responsabilité est celui correspondant à des activités de direction dans une entreprise.

L'OFS ne prend pas en compte le travail procréatif. Nous n'avons donc pas de référence de coût horaire pour ces activités.

La charge mentale peut être prise en compte dans le temps indiqué, en tant que pondération.